

Visa du Chef de service :

REPUBLIQUE GABONAISE  
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

OFFICE DES EXAMENS ET CONCOURS

ATTESTATION D'ADMISSION

N° 138 / 05

Copie Certifiée Conforme  
à l'Original Présenté ce jour  
Libreville, le 25.11.2015  
LE DIRECTEUR ADJOINT DES EXAMENS  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le Directeur de l'Office des Examens et Concours atteste que : **A M B I A - A M B I A** Gildas  
Né(e) le(ou vers) : 26 juin 1982 à : **Libreville**  
a été déclaré (e) admis (e) à l'examen du :

**BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES INDUSTRIELLES**

Option : **Ebénisterie Agencement**

Session de : 2005

Centre de : **Tchibanga**

Fait à Libreville, le .....

07 12 2015

N.B. Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire original de tout Diplôme ou Attestation.  
Il est donc conseillé au titulaire d'en faire, dès réception, des photocopies et de les faire  
certifier conformes à l'original par les services compétents de l'Office des Examens et  
Concours

Par le Directeur de l'Office des Examens et Concours  
  
Georges DANIEL  
  
